CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024 EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice: 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 4 Nb. de représentés : 6 Nb. d'absents : 6 L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 36/1818 :

Association LES AMIS DE L'UNIVERSITE : vote de subvention pour l'année 2024

ETAIENT PRESENTS:

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie **POTIN** Richela, Philippe, ROUVRAIS Simone, **MINATCHY** Mariot. ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, NARIA Olivier, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S):

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), TAYLLAMIN Patricia (par Madame JETTER Régine), MOREL Didier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

ABSENTS

MM. RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 19 décembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2024.





Affaire n°36/1818: Association LES AMIS DE L'UNIVERSITE : vote de subvention pour l'année 2024.

Culture / Animation et Patrimoine - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que les structures associatives d'animation et de loisirs régies par la Loi 1901 œuvrent en faveur de la population Saint-Pierroise dans le domaine culturel.

L'association Les AMIS DE L'UNIVERSITE a pour objectif de « promouvoir l'esprit, la culture et la recherche universitaires et de créer du lien social par le savoir ».

Au titre de l'année 2024, l'association sollicite une aide financière de 5 000 € afin de participer à la Fête de la Sciences 2024 en partenariat avec SpaceBus France à la Réunion, qui a pour pratique de faire la vulgarisation itinérante, assurée par des professionnelles du monde de l'astronomie. Des conférences seront données par des docteurs en astrophysique et des animations en faveur du grand public et des élèves des collèges et lycées.

La Commune de Saint-Pierre propose un soutien financier à l'association à hauteur de 4 000 €. Le financement de cette action s'effectuera sur la ligne budgétaire 2024 des affaires culturelles :

Subventions aux associations – Imputation: 024 65748 25 Antenne: CULTURE - RE 24000068

CONSIDERANT:

- L'importance du tissu associatif s'inscrivant dans la politique artistique, de l'animation et des loisirs dans un contexte économique fragile;
- La demande d'aide financière présentée par l'association au titre de l'exercice budgétaire 2024 ;
- Le souhait de la Commune de Saint-Pierre d'apporter son soutien à la mise en œuvre des actions qui concourent à l'intérêt public.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association les AMIS DE L'UNIVERSITE,
- DE L'AUTORISER lui ou l'un des adjoints dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes les autres pièces afférentes à cette affaire.





Accusé de réception en préfecture 974-219740164-20241216-36-1818-DE Date de télétransmission : 19/12/2024 Date de réception préfecture : 19/12/2024